

nos activités doivent tenir de plus en plus compte non seulement de nos intérêts particuliers, mais également des priorités et aspirations -- politiques, économiques et culturelles -- propres à chacun des pays concernés.

Notre relation avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'ANASE, en est un excellent exemple. Vers la fin de l'an dernier, nous nous sommes publiquement engagés à coopérer lorsque nous avons signé un accord de coopération économique avec l'Association. Mais le sens de l'intérêt commun dépasse l'économie et le commerce. Les dirigeants de l'ANASE ont reconnu l'importance de l'appui du Canada à leurs efforts pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes de la région, qu'ils soient d'ordre politique, humanitaire ou économique. De façon plus précise, nous avons appuyé les initiatives de l'ANASE aux Nations Unies sur la question du Cambodge, car nous croyons nous aussi qu'il ne pourra y avoir de paix et de stabilité durable en Asie du Sud-Est sans règlement politique global. Au plan humanitaire, l'Association a fait savoir clairement que la politique canadienne d'aide aux réfugiés de la région a grandement contribué à y alléger les pressions.

Dans l'élaboration du type de réponse complexe que je réclame dans nos approches, je viens de souligner le rôle important que doit jouer le gouvernement. Les accords intergouvernementaux sont souvent nécessaires pour faciliter la coopération dans tous les domaines. Mais sans l'intérêt et l'initiative du secteur privé, ces efforts gouvernementaux ne resteront qu'une carcasse. Heureusement pour nos relations économiques avec l'Asie et le Pacifique, le secteur privé montre de fait l'intérêt soutenu nécessaire. Le travail du Comité canadien du Conseil économique du bassin du Pacifique (CEBP) illustre bien le type d'activité qui permet de promouvoir une approche plus concertée et systématique vis-à-vis de la région. Il faut louer grandement la façon dont les organisateurs de cette conférence ont su s'attirer la coopération de diverses associations commerciales bilatérales et d'universitaires canadiens à compétence reconnue.

La coopération et la consultation entre les secteurs privé et public sont maintenant partie intégrante des activités canadiennes en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne les relations avec le Japon, mon ministère mène fréquemment des consultations et des séances d'information avec le Comité de coopération commerciale Canada-Japon, ce qui a amené les Japonais eux-mêmes à commenter favorablement la cohésion des positions canadiennes. J'ai déjà mentionné le Comité canadien du CEBP dans le contexte de cette conférence. Ces dernières années, nous avons renforcé la pratique de relations de travail très étroites avec ses membres.